

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LE MANS - 7202 - Ordonnances rendues en
matière de société (R) - Dépôt le 24/06/2024 - 3922 - 2015 B 00194 - 501 406 227 - 2R FLEET
SERVICES

Numéro rôle affaire : 2024 004483

TRIBUNAL DE COMMERCE DU MANS

ORDONNANCE

Nous, **Monsieur Christian BAGNAUD**, Président du Tribunal de Commerce du Mans, assisté de Monsieur le Greffier du Tribunal,

Vu la requête qui précède aux fins de prorogation du délai de tenue de l'assemblée générale annuelle présentée en date du 21/06/2024 par M. COURTOIS Pascal, Marie, Nicolas agissant en qualité de Président de la société 2R FLEET SERVICES dont le siège social est situé 18, Boulevard Pierre Lefauchaux - 72100 Le Mans, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Mans sous le numéro 501 406 227 et les motifs y exposés,

Attendu que les actionnaires n'ont pas pu se réunir dans le délai légal.

En conséquence,

Prorogeons le délai prévu pour la tenue de l'assemblée générale de la société susnommée et devant statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 31/12/2023 jusqu'au 31/10/2024.

Disons qu'un dépôt sera effectué auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle.

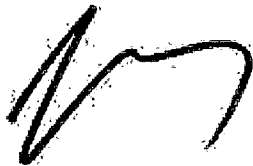
Laissons à la charge de la requérante les entiers dépens, soit la somme de 32,32 euros TTC.

Ainsi rendue en notre cabinet,



Le Greffier,

Signé électroniquement par
Jérôme MOUSSAY, Commis greffier



Le Président,

Signé électroniquement par
Monsieur BAGNAUD Christian
le 24/06/2024

